

417

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 417, 25 août 1977
Quatorzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Signes

L'horizon conjoncturel ne cesse de s'éclaircir. Qui aurait scrupule à se réjouir des derniers chiffres publiés, lesquels donnent en gros, le tableau suivant de l'économie helvétique sur le plan du marché de l'emploi : la tendance à l'accroissement du nombre des places vacantes signalées aux offices cantonaux de placement s'est nettement accentuée ces derniers temps, abstraction faite des fortes fluctuations saisonnières; dans la moyenne de l'année 1975, on a enregistré 2813 places vacantes, dans la moyenne de 1976, 4625, soit près de deux tiers de plus; dans la moyenne des mois de janvier à mai, le nombre des places vacantes

a été en 1975 de 2506, en 1976 de 4577 (+ 83%) et en 1977 de 5712 (+ 25% par rapport à l'année précédente); le nombre des chômeurs complets a en revanche diminué, la relation étant de dix places vacantes pour un chômeur...

Mais qui, ayant lu ou parcouru ces constats apaisants, se souvient d'une connaissance encore à la recherche d'un travail, ou prise au piège d'un emploi qui ne lui convenait pas et accepté « faute de mieux » ?

Autre signe douteux : Saint-Gall demande une augmentation de son « contingent » d'étrangers... Le textile regorgerait-il de places de travail ? En réalité ces signes montrent que si la machine économique est relancée, c'est sur les anciens rails, ceux des inégalités, régionales et individuelles.

Chapelles

« (...) Que la femme soit seule à porter la responsabilité de l'avortement alors que celle de l'homme est tout aussi engagée, est signe de péché. Aussi l'Eglise ne porte-t-elle aucune condamnation sur les femmes qui se font avorter. Ferme sur les principes, elle est pleine de compassion pour les personnes. Elle connaît bien la faiblesse humaine. Aux défaillances en ce domaine comme en tous les autres, elle répond par l'amour et le pardon. Toutefois, pour que cet amour même ne soit pas dévalué, l'Eglise ne consent pas à rabaisser les exigences de Dieu de manière à les adapter à la faiblesse humaine. Elle décriminalise les personnes qui recourent à l'avortement, mais non l'avortement en soi. Car tout ce qui tend à innocenter par principe la destruction de la vie prénatale fait oublier aux hommes qu'ils sont pécheurs et qu'ils ont besoin de la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ. Toute atteinte à la Loi est une atteinte à l'Evangile (...) ». Au début du mois d'août, le Conseil synodal de l'Eglise évangélique du canton de Vaud faisait savoir son point de vue à propos de l'initiative pour la solution du délai.

Lundi passé était publié un « manifeste en faveur de l'initiative pour la solution du délai » dont le résumé, rédigé à l'intention de la presse avait la teneur suivante : « Après les arguments en faveur de la liberté de la maternité, le manifeste indique les exigences du respect de la vie ainsi que ses limites. Il signale le droit à la liberté de conscience. Il dénonce les prétextes invoqués pour réprimer l'avortement et montre comment la répression sert de façon inavouée et souvent inconsciente les différentes formes d'oppression ».

Toujours au début de la semaine passée, Caritas Suisse annonçait son engagement pour le « non » à l'initiative : « Nous prenons le parti du plus faible. Nous ne pensons pas au seul enfant à naître. ou à la seule femme : nous pensons aux deux ».

La petite guerre des communiqués a commencé. A chacun son langage, à chacun ses fidèles. Mais qui, hors des chapelles, s'y retrouverait à travers la condescendance des uns, la polémique des autres ? Qu'importe, on bat le rappel, on serre les rangs par le biais de l'intolérance des vocabulaires. Quitte, après s'être comptés, à appeler au dialogue...

La fête

La solitude des clients de café de campagne, le dimanche après-midi, entre 14 heures et 16 heures ! S'y réfugient les fautes-de-mieux. Et s'observent encore des degrés de dignité entre eux, admis au cercle des cartes et tolérés du bout de la table. Alors, t'as été à la Fête ? — Oui, et je le regrette pas.

Un des hommages que les auteurs auraient goûté dans sa sincérité : pas de regrets !

Mais l'adhésion populaire évidente et l'investissement de toute une région en temps et en argent, l'importance exceptionnelle du spectacle, ont créé un chauvinisme vaudois pénible. La critique est ressentie comme un crime de lèse-patriotisme et toute réserve classée comme aigreur d'intellectuels incapables d'être au diapason.

Cette complaisance, cette autocensure, ce conformisme sont hélas ! la négation de la Fête comme création artistique. Vivante, elle devrait être discutée passionnément. L'absence de critiques la ravale au rang de spectacle à beaux costumes, à peplums vaudois.

Entrons donc en matière !

La qualité de la Fête 1977 a été d'être un beau cortège et, faiblement, une dramaturgie. Depuis sa dernière édition de 1955, la Fête cherche à concilier le cortège, élément originel, que justifie toujours le nombre des figurants et les « passages obligés » du scénario : troupeaux, armaillis, claqueurs de fouet, mariés, amis de la noce, etc., concilier donc le cortège et l'opéra que souligne l'importance des chœurs, de l'orchestre et le déroulement en un lieu scénique, non plus sur une place, mais au fond d'une arène de seize mille spectateurs.

Cette conciliation de deux exigences contraires, le cortège et l'opéra dramatique, 1955 et 1977 l'ont cherchée sans trouver l'équilibre.

1955 introduisait des éléments scéniques nouveaux : le grand escalier, très hollywoodien, avec quelques temps forts réussis, au prix d'un mélange de tradition et de kitch.

1977 a cherché une dramatisation dans la signification symbolique des saisons et des jours, mais a, paradoxalement, privilégié le cortège.

Les arènes d'abord. Beaucoup en ont fait l'éloge, car de leur place ils voyaient le lac et, sur le lac, la Vaudoise ! Mais en plaçant face au public le « Dinosaur », isolé, portant le chœur, l'orchestre, la stéréo et les projecteurs, grand machin qui était un faux mur de scène, coupé à gauche et à droite pour permettre l'entrée et le dégagement des acteurs sur les quais, on a aboli le lieu scénique. Le public voyait arriver de loin le cortège des figurants, sans qu'il y ait une « entrée en scène » possible. La dramatisation en était affaiblie. La conception des arènes nous est apparue comme la faiblesse majeure de la Fête 1977.

La mise en scène qui en résultait était logiquement surtout animation de farandole. Les costumes très beaux dans le jeu de leurs couleurs défilaient devant des spectateurs plus admiratifs qu'émus.

On ne pouvait éviter les rondes; or les variations sur les petites rondes qui font de grandes rondes sont nombreuses, mais restent dans la gamme de « trois petits tours et puis s'en vont ». Manquaient quelques moments forts, une véritable chorégraphie, que seuls auraient pu donner probablement des danseurs professionnels. L'absence d'un chorégraphe, quelle lacune ! Et on peut regretter dès lors que le public à la recherche d'émotion se soit rabattu sur le seul et classique Ranz des vaches.

La recherche du symbolisme et du sacré faisait, sur ce fond aimable de rondes, très contreplaqué. Evident dans la nouvelle saison du Renouveau, où les gosses, mis en scène de manière très Fête du bois, devenaient enfants de chœur, saint-sulpiciens comme on en fait plus !

Dans les possibilités nouvelles d'expression, il faut souligner le rôle du récitant tenu par le roi, qui démontre que les moyens modernes d'amplification permettraient d'individualiser le spectacle et de faire plus souvent, plus longuement valoir le texte. De même la musique pourrait, sur la base de cette expérience, renoncer à l'emploi trop

constant des gros volumes sonores de l'orchestre ou des chœurs.

La Fête des vigneron est incontestablement une chose unique. Si nous nous sommes arrêtés à quelques remarques critiques, c'est parce que nous pensons qu'elle mourra si, au lieu d'en faire le sujet de vraies discussions, on l'étouffe sous la complaisance.

Aménagement du territoire : après la polémique

Cent fois sur le métier... Tenu par un mandat impératif qui date déjà de quelque huit ans (acceptation par le peuple de deux articles constitutionnels le 14 septembre 1969) le législateur fédéral propose en consultation un nouveau projet de loi sur l'aménagement du territoire après l'échec, devant le peuple, d'un premier texte en juin de l'année dernière.

Le thème de réflexion est évidemment d'importance. A DP, nous avons soutenu les précédentes propositions du Conseil fédéral qui avaient du reste trouvé grâce, à des majorités confortables, devant le Parlement, mais avaient fait l'objet d'un référendum patroné par la Ligue vaudoise, finalement soutenue au vote par une (faible) majorité de citoyens helvétiques.

Dans le public, à n'en pas douter, la campagne précédant le dernier vote n'aura pas laissé de traces impérissables : le débat sur le fond avait été systématiquement éludé au profit d'affrontements passionnés centrés sur de grands mots au pouvoir mystérieux. Souvenez-vous : centralisation, technocratie, fédéralisme... De leur côté, après le dépouillement du scrutin, les spécialistes de l'aménagement ont dû disséquer les conflits d'intérêt, discerner les positions véritables au-delà de la polémique, pour trouver enfin une formulation renouvelée qui rencontre une adhésion suffisante. Quel aurait été, du reste, le sort de leur premier projet si il avait passé la rampe de justesse ? on peut se le demander, en reconnaissant que ce

nouvel effort pour trouver un consensus populaire s'imposait si l'on voulait passer vraiment de la proclamation des principes à la pratique...

C'est donc un compromis qui nous est proposé, un compromis un peu mystérieux (voir annexe) parce que ses auteurs ont renoncé à mettre à jour le jeu des forces en présence. Que reste-t-il des intentions de base ? A-t-on procédé à des « sacrifices » qui dénaturent les principes posés dans le projet de 1974 ? Ces questions sont ouvertes !

L'examen des grands principes du texte n'apporte ici pas de réponse catégorique. Soit ! les auteurs se sont tenus aux principes constitutionnels : pouvaient-ils faire autre chose ? Soit ! ils se sont abstenus de tous recoupements avec des législations existantes...

Plus significatif : toute ingérence de la Confédération dans les ménages cantonaux est supprimée. Explicitement : la compétence cantonale prime. Manifestement cet accent nouveau est une concession à ceux qui, sous le couvert du « fédéralisme », lors de la dernière campagne, se faisaient en fait les défenseurs du pouvoir des notables.

La dernière loi délimitait les responsabilités à chaque niveau, conformément à la structure fédéraliste de la Suisse : les conceptions générales à la Confédération, les plans directeurs aux cantons, les plans d'affectation aux communes (si les cantons en décidaient ainsi). Aujourd'hui, le projecteur est braqué sur les cantons ; et la Confédération est, elle, rejetée quelque peu dans l'ombre, si elle ne perd pas toute attribution (les « dispositions générales » lui conservent un rôle de « veilleur »). Nuance juridiques, dira-t-on ! En réalité, elles sont de taille : on ne conçoit guère un aménagement digne de ce nom sans une coordination efficace à l'échelle nationale, sans un arbitrage net entre les intérêts cantonaux, par exemple ; or, dans le nouveau texte, si la tâche de coordination semble bien subsister au niveau fédéral, la substance de la coordination est, elle, laissée au bon-vouloir des cantons... Tout se règlera donc sur le terrain. Que prévoit la loi en la matière ? Nous l'examinerons prochainement.

ANNEXE

L'art helvétique du compromis

Le projet de « loi fédérale sur l'aménagement du territoire » datée de 1974 (4 octobre) comptait 72 articles ; le texte actuellement soumis à consultation a été ramené à 40 articles. Bel effort de synthèse ! On a pris le pouls du Souverain et on en tire les conséquences...

Voyez par exemple la disparition des articles 20 et 21 de l'ancienne mouture :

Article 20. Etudes. 1. Conjointement avec les cantons et la Confédération fait (...) des études sur les possibilités de développement du pays dans le domaine de l'utilisation du sol et de l'occupation du territoire. Les résultats de ces études sont présentés sous forme de conceptions directrices et doivent être rendus publics.

2. Les études porteront sur de longues périodes ; elles seront révisées périodiquement.

Article 21. Principes de droit matériel. 1. Sur la base de ces études, la Confédération établit, par la voie législative, d'autres principes de droit matériel sur l'aménagement du territoire.

2. Les principes de droit matériel établis par la Confédération, les plans directeurs généraux des cantons et les plans sectoriels de la Confédération constituent une des bases de l'aménagement du territoire.

Commentaire officiel consacrant la suppression de ces dispositions. Nous citons :

« L'article 20 a été abandonné, car il est dans la nature même de l'aménagement que des études concernant un état souhaitable du territoire soient entreprises : chaque collectivité (Confédération, cantons, communes) qui accomplit une ou des tâches en matière d'aménagement se représente donc concrètement son développement à long terme, compte tenu des buts qu'elle s'efforce d'atteindre. Toutes ces projections doivent être coordonnées entre elles : c'est le plan directeur qui permet cette coordination. L'article 21 est

superflu, puisque la Constitution oblige déjà la Confédération à poser les principes de l'aménagement du territoire ».

Il fallait y penser ! Mais la brièveté de ces éclaircissements ne jette-t-elle pas une lumière un peu trouble sur la première consultation populaire ? Autre « grand disparu », l'article 37 du premier projet, qui cernait le problème du « prélèvement de la plus-value », et qui fut au cœur des polémiques ; rappelons le principe de base :

Art. 37. 1. Lorsque les plans d'affectation ou d'autres mesures d'aménagement du territoire, ainsi que leur exécution, entraînent des plus-values importantes, celles-ci doivent être prélevées de façon équitable au moment de leur réalisation, sous forme de taxes ou par la voie de cession de terrain, par la collectivité (...).

Le commentaire officiel brille là aussi par sa concision : « Ce sont encore des raisons politiques qui ont entraîné la disparition des dispositions sur l'expropriation (art. 35), le prélèvement de la plus-value (art. 37), les directives techniques (art. 41) et la compensation économique (art. 45) ». Seuls les initiés saisiront donc quelles leçons ont en définitive marqué les législateurs !

De toute évidence, ce fut un savant dosage puisque les auteurs eux-mêmes précisent dans leur introduction : « (...) Les conceptions exprimées à propos des tâches d'aménagement en général, et du contenu d'une loi fédérale en particulier, sont si diverses qu'il était difficile de se faire une idée claire et précise de la voie à suivre pour élaborer une nouvelle loi. Ni les arguments des partisans, ni les objections des adversaires ne constituaient des points de repère suffisants. Les motifs en faveur de la loi ou contre elle divergeaient considérablement, aussi bien chez ses adversaires que chez ses partisans. Il apparut dès lors indiqué d'analyser à nouveau le mandat constitutionnel de façon approfondie. Puis on a établi les faits permettant de le remplir ainsi que les intérêts en présence (...) ».

Cqfd. Sur le tas, un exemple de « compromis helvétique » !

Francs-tireurs de la médecine

Médecine : des acteurs s'expriment. Pas de grands discours sur le pouvoir et le savoir médical, sur leur hypothétique « redistribution » : en toute quotidienneté, un petit nombre de généralistes disent comment ils expérimentent les approches de la médecine, de quelle façon ils négocient les obstacles.

Voilà qui nous change de la littérature largement répandue sur le sujet; et c'est le pari que tient la revue « autrement »¹ qui présente donc un « dossier » tout à fait original. Toile de fond de ce travail, les grands thèmes, bien sûr, de la santé publique : les dépenses médicales et leur utilisation, l'accès et la qualité des soins, les relations médecins-malades, la formation et les revenus, l'hôpital et les centres de santé, les gaspillages, et aussi, la mort, l'avortement, les maladies de civilisation, les médecines parallèles, l'auto-médication, par exemple...

Pas de grandes signatures, peu de vedettes, pas de médecine spectacle. La pratique. Et apparaissent des aspects parfois méconnus, de la médecine, avec un accent privilégié sur les équipes de santé, sur ce qu'elles remettent en cause et sur ce qu'elles réinventent.

Profonde remise en cause

Une entreprise captivante pour les patients que nous sommes tous. On y découvre que s'interroger sur la pratique médicale et les rôles des soignants, se mettre à l'écoute des malades et des bien-portants, c'est jeter les bases d'une remise en cause profonde. Cela oblige à repenser les finalités de la santé, à chercher de nouveaux moyens de dispensation des soins, de collaboration, de rémunération; c'est s'interroger sur le rôle de la prévention, sur les facteurs pathogènes, sur les facteurs sociaux de la maladie, occultés par la mé-

dicalisation à outrance qui prend la partie pour le tout.

Avec maladresse parfois, sous le signe de l'auto-critique souvent, à coups d'analyses, de plaidoyers et de témoignages, ce « dossier » remet en cause les habitudes acquises, secoue les mandarins, scrute les besoins, répercute les voix de cette frange grandissante du public qui se pose des questions, cherche à établir les responsabilités. Dès médecins qui ne jouent pas au docteur, des infirmières, des sociologues qui posent en termes simples les problèmes de l'institutionnalisation des appropriations du corps et de la santé.

Un révélateur

Ces francs-tireurs (tels qu'ils se nomment), des utopistes? Oui, comme tous les précurseurs... Mais qui pourrait nier le malaise croissant de la médecine derrière les débats de santé publique, la volonté de participation, la volonté de vie associative et d'autonomie, mouvements croissants dans la population? Chacun est interpellé de manière directe ou indirecte, par la santé ou la maladie. Il apparaît vraisemblable que le secteur sanitaire est un révélateur de changements sociaux, un avertisseur de transformations. Les francs-tireurs de la médecine, nous apprennent que ce mouvement est plus ample qu'on ne pouvait l'imaginer. Il vaut la peine de se pencher sur l'activité de ces équipes de santé, de considérer ce qu'elles révèlent. Peut-être leur exemple démultiplié servira-t-il de catalyseur? écrivent les présentateurs, qui titrent leur introduction par « il suffit de quelques uns... ».

Auto-critique

De l'air frais que ces contributions qui battent en brèche les certitudes, les autoritarismes! La première s'intitule : « quand je fais mon auto-critique »; elle est due à un médecin de famille de 31 ans, enseignant à l'université catholique de Louvain qui a choisi d'être médecin de famille, et s'est installé dans une commune où il s'occupe

d'une « clientèle » essentiellement constituée de travailleurs et de leurs familles.

Point de départ classique : prendre soin de la santé des gens et chercher par tous les moyens à les guérir lorsqu'ils sont malades. Mais rapidement apparaissent des distorsions : pour le médecin qui s'exprime, une sorte de fléau médical affecte toute la population; la médecine lui paraît incapable de remplir sa mission, elle est même devenue un danger pour la santé du peuple. Alors, à ce stade, un diagnostic : ce que les gens veulent, ce sont d'autres relations avec les médecins, une médecine fondée sur d'autres conceptions, animée d'un autre état d'esprit, guidée par une autre force motrice; c'est que la médecine devrait être au service de la santé des gens et de leur guérison et non pas au service de leurs maladies.

Dans une relation dite « normale » avec le malade, un médecin est souvent amené à profiter de sa supériorité sur le plan social pour instaurer une supériorité et une autorité dans la relation médicale. La résorption graduelle de ce processus de domination paraît être une condition préalable au renouvellement de la médecine.

La parole à la population

D'où, pour notre auteur, dans la quête d'une relation d'égalité, une limitation volontaire de ses ressources, la pratique d'une médecine lente, c'est-à-dire d'une médecine d'écoute (malgré ses efforts, il estime gagner trop d'argent). Et tout de suite des difficultés : la minorité croissante des médecins progressistes à trop tendance à mobiliser les gens, dit-il, et surtout les malades, en vue de réformes qu'ils souhaitent pour eux-mêmes... A la population de dire la médecine qu'elle souhaite! Et d'en appeler au soutien actif, dans cette optique, des travailleurs de la santé.

Des mots? Que l'on prenne connaissance de ces témoignages, que l'on réfléchisse aux contradictions de ce secteur marchand qu'est devenue la médecine. Et rendez-vous, avec ces utopistes d'aujourd'hui, dans dix ou vingt ans.

¹ Numéro de mai 1977, Stock éditeur.

N. B. Des titres d'ouvrages récents, dus à des médecins, dont plusieurs exercent des responsabilités, et ne sont pas suspects de gauchisme...

- « *L'inflation médicale, réflexion sur l'efficacité de la médecine* » A.-L. Cochran
- « *Ces malades qu'on fabrique, la médecine gaspillée* » Jean Charles Sourniat (responsable médical de la sécurité sociale en France)
- « *Le paradoxe du médecin* » Jean-Louis Funk-Brentano
- « *La médecine pour ou contre les hommes* » François Régnier
etc..., pour n'en citer que quelques uns.

Patients et médecins face à la consommation pharmaceutique

Un des termes du « coût de la santé » qui reste le plus impressionnant est certainement le prix des médicaments, et leur usage de plus en plus fréquent. On ne compte plus les mises en garde mettant l'accent sur les dangers de la « sur-consommation pharmaceutique ». Et pourtant les mécanismes de ce phénomène restent le plus souvent inexplorés. Circulent sur ce thème des lieux communs qui font la joie des commentateurs, mais qui n'ouvrent en tout cas aucun horizon pour une réaction constructive. L'explication de loin la plus répandue consiste à clouer au pilori le « malade », de plus en plus désinvolte dans l'usage des drogues multiples à disposition dans les pharmacies. Qu'en est-il en réalité ? Nous n'avons pas de données précises en ce qui concerne notre pays; mais des chercheurs français viennent de publier des travaux¹ qui pourraient être d'utiles points de

¹ Voir notamment l'article de Serge Karsenty et Alain Letourmy, chercheurs au Centre de recherche sur le Bien-être (CEREBE) dans la revue « *Après-demain* », tout entière centrée sur le thème « *Les Médicaments* ». Adresse utile : « *Après-demain* », 27 rue Jean-Dolent, 75014 Paris.

repères sur ce sujet, tant il est vrai que la situation générale n'est pas très différente outre-Jura, tenu compte des systèmes — peu comparables évidemment — de « sécurité sociale » qui nous sont propres.

Voyons donc quels sont les principaux résultats de l'enquête en question ! A l'examen, la « croissance » de la consommation pharmaceutique laisse apparaître le rôle déterminant des facteurs suivants :

Le prix des ordonnances

1. La consultation de plus en plus dense des médecins par leurs malades : à chaque fois, « il existe une probabilité élevée et stable que le médecin rédige une ordonnance »...

2. Les dites ordonnances sont de plus en plus « chargées ». « Dans une faible mesure, certes, précisent les enquêteurs, mais n'oublions pas qu'il s'agit d'un élément de la croissance globale qui vient se rajouter aux autres ». Le mécanisme : « Les médecins prescrivent plus de traitements plus longs ou aux posologies plus lourdes, ce qui fait acheter plus de boîtes d'un même produit » (pas question ici, semble-t-il, d'une croissance significative du nombre de produits différents mentionnés sur les ordonnances).

3. L'évolution de la consommation en valeur est formidablement marquée par la croissance vertigineuse du « prix moyen par unité vendue ».

On explique souvent — mais ce sont là des thèses plus connues — l'augmentation du prix des médicaments par la hausse des frais de commercialisation qui représentent une part importante du prix de revient et qui s'accroissent constamment sous la pression de deux phénomènes :

— il est de plus en plus difficile de faire admettre qu'un produit est réellement différent que celui de la concurrence (ou de celui qu'il remplace !);

— les moyens d'information qui permettent de faire entrer un produit nouveau dans la mémoire de celui qui le prescrira sont de plus en plus coûteux.

A cela s'ajoute, bien sûr, entre autres, le poids du prix des matières premières, souvent instable...

Mais revenant à leur analyse de la « médicalisation », les enquêteurs mettent le doigt sur une donnée qui semble fondamentale. Citons-les :

« Il s'agit d'une part de la pratique médicale dite « de ville » où l'on constate que les praticiens sont, à plusieurs points de vue, « envahis par les médicaments » : le savoir médical cède à la pression des recettes empiriques, l'imagination thérapeutique est étouffée par la toute-puissance chimiothérapeutique. Il s'agit d'autre part de l'évolution de notre société où l'on constate qu'un nombre croissant de réponses techniques peuvent être données à des problèmes trouvant leur origine dans l'organisation sociale, la désagrégation culturelle ou encore... l'exercice de la liberté individuelle ».

Exigences contradictoires

Et de cerner dès lors la position difficile du praticien : « Dans son travail quotidien, le médecin de ville, et particulièrement le généraliste, se trouve confronté à des prises de position délicates. Il lui faudrait à la fois exercer une médecine qui le satisfasse sur le plan technique, fournir une réponse adaptée à la demande de ses patients et préserver l'équilibre de sa vie personnelle en obtenant un revenu convenable. Autant d'exigences contradictoires quand, formé selon les normes hospitalo-universitaires, il rencontre des pathologies floues qui se prêtent mal à l'exercice diagnostique; quand, décidé à satisfaire sa clientèle et à l'accroître, il ne peut céder à toutes les exigences de celle-ci, qu'elles s'expriment en termes de disponibilité ou d'élimination de la maladie; quand cherchant un rendement économique élevé de son cabinet, il ne peut réduire à zéro le temps qu'il consacre à son information et à ses loisirs ».

● SUITE ET FIN AU VERSO

Patients et médecins face à la consommation pharmaceutique (suite et fin)

Une réalité multiple donc que connaît bien le laboratoire pharmaceutique. Là, les spécialistes peuvent à la fois compter sur le fait que les médecins ont peu de chances de rester des experts en pharmacologie, mais aussi sur le fait que la prescription de médicaments par le médecin est tenue avant tout pour un gage d'efficacité thérapeutique, comme un signe de prise en charge salvatrice. C'est cerner un « divorce » tentant à exploiter commercialement : « Plus la prescription comporte une part importante d'action psychologique, plus les caractéristiques du médicament qui vont être ou paraître enviabiles par le médecin vont s'éloigner des vertus pharmaco-dynamiques du produit telles qu'elles ont été évaluées par les chercheurs du laboratoire ».

D'où un constat qui recouvre largement cette fameuse « explosion de la consommation pharmaceutique » : « Le médecin n'est pas plus demandeur de nouveautés que le consommateur n'est demandeur de nouvelles lessives ou de nouveaux modèles automobiles. Il se trouve néanmoins que, lorsque ces nouveautés apparaissent sur le marché, elles ont la préférence de certains, réussissent souvent à dévaloriser les anciens produits par un processus purement psychologique et social et finissent par être adoptées massivement ».

La logique commerciale

On comprend alors que, en bonne logique commerciale, les laboratoires pharmaceutiques mettent l'accent sur l'innovation à tout prix, puis favorisent le fossé entre la réalité pharmacologique d'un produit et l'information commerciale qui le portera sur les lieux de vente, en l'espèce, d'abord, les cabinets des médecins. C'est, à une grande échelle, l'utilisation de l'imprécision des connaissances scientifiques comme stratégie de vente.

POINT DE VUE

Le bruit et la Furgler

En mai 1961, le président Kennedy — qui n'était pas pire qu'un autre — proclama qu'un Américain mettrait les pieds sur la Lune avant la fin de la décennie. Le 21 juillet 1968, un sympathique garçon, nourri au beurre de cacahuètes, armé d'un solide rucksack, d'un piolet et d'un cabas à commission spécialement étudié allait benoîtement ramasser quelques cailloux sur notre satellite. Sans histoire.

Tout le monde qualifia ça d'exploit. Y compris le Conseil fédéral — très certainement.

Mais ce qu'il y avait d'intéressant dans cette affaire, ce n'était pas tant sa conclusion, certes spectaculaire et même grandiose, dirais-je, que les chemins empruntés pour y parvenir en si peu de temps et — tout bien considéré — avec si peu de moyens.

De fait, au moment du discours de Kennedy, les deux-tiers au moins de la technologie qui permit le vol *n'existaient même pas*.

Autrement dit, en sept ans à peine, des dizaines de milliers de matériaux, de dispositifs et de procédés de toutes sortes, inimaginés ou inimaginables en 1961, furent conçus, mis au point, testés, adaptés, revus et corrigés, touchant à peu près à tout ce qui bouge entre l'électronique quantique et la lyophilisation de la sauce de tomate, l'algèbre de Boole et le super-pot-de-chambre de l'espace. Fabuleuse entreprise de création ! Fantastique puissance de l'imagination !

(Et peu m'importe, ici, qu'elle ait servi, en partie, des buts militaires. Plût au ciel que tous les enfoirés de militaires puissent aller, tous, se battre dans l'espace le plus vite possible et le plus loin possible ! Qu'ils se construisent des fusées, ces cinglés, et foutent le camp de l'autre côté de la galaxie !)

Bref.

Que faut-il retenir, pour notre gouverne, de toute cette entreprise ? Ceci : les problèmes techniques,

ça n'existe pas. Simplement, ça n'existe pas et ça n'existera jamais.

Ce qui existe, ce sont les solutions.

Il n'existe que des solutions, justes ou fausses.

Quand un problème se pose, par définition, il est mal posé. Tout le problème consiste donc à poser juste le bon problème. Ainsi, il n'y a pas de problème. Il n'y a que des solutions. Et il suffit de choisir la meilleure — ce qui n'est pas difficile puisqu'il n'y a pas de problème.

Simple logique, d'une élégance cartésienne.

C'est ce qu'a fait la NASA.

Mais ce n'est pas, pas du tout, ce que fait le Conseil fédéral. Le Conseil en question croit, lui, qu'il existe des problèmes techniques.

Tenez, prenez l'initiative dite « Albatros ».

Ces sagouins de constructeurs de voitures, relayés par ces foutus menteurs que sont les distributeurs et les journalistes de service du TCS disent en substance : « ... gna... gna... gaz d'échappement... gna... problèmes techniques... gna... gna... pas moyen diminuer pollution... gna... gna ».

Et le Conseil fédéral, comme un perroquet, répète, presque mot pour mot, ces âneries.

Résultat : initiative Albatros, problèmes techniques, pas applicable, nein, nein.

La NASA est capable, en quelques années, de trouver des solutions correctes à vingt mille problèmes autrement plus complexes que la détoxification des gaz de voiture et ici, il ne se trouve pas un ingénieur pour gueuler que les opposants à l'initiative ne sont que des têtes de mules et des menteurs — des dizaines de solutions étant disponibles depuis des années ! Et qu'elles peuvent être appliquées quasi immédiatement !

Beuarkkk... toute cette histoire me débecte...

J'ai commencé, pour ma part, ma campagne personnelle en faveur d'une autre initiative, celle « contre le bruit des routes ». Méthode simple, efficace, ne demandant qu'à être généralisée. Je vais simplement me balader, le dimanche matin vers cinq heures, autour des villas, dans les quartiers résidentiels rupins. Loin de mon village, évidemment.

Et je fais joyeusement hurler le moteur de ma moto.

Enfin quoi ? Ce n'est que justice, non, que ces gens-là soient aussi de temps en temps dérangés par le bruit des routes ?

Je précise que le niveau de bruit est tout à fait dans les normes actuelles. Epouvantable.

Moi, je m'en fous, j'ai un casque.

Et les petits oiseaux, eux, sont déjà levés.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Erreurs de parcours

Il est de bon temps, aujourd'hui, de proclamer la faillite de Marx — ce à quoi s'attachent les « nouveaux philosophes ».

Je ne saurais juger s'ils ont raison. Il me paraît en tout cas que sur un point, Marx a eu raison : l'espèce de désagrégation que l'idéologie « révolutionnaire » provoque dans l'idéologie dominante.

Tout se passe comme si l'on (les gens au pouvoir) faisait tout ce qu'on pouvait pour ruiner la « crédibilité » et les valeurs et les structures sur lesquelles on prétend s'appuyer.

— Par exemple, l'affaire Krause. Je ne juge pas sur le fond (il y a tout lieu de penser que l'intéressée n'a pas été arrêtée sans quelques bonnes raisons). Je considère les formes : le fait que Petra Krause s'est trouvée vingt-huit mois en préventive — c'est-à-dire que les dispositions légales n'ont pas été respectées; le fait que le Tribunal fédéral récuse les rapports des chefs de clinique qui soignent Petra Krause, estiment qu'ils ne peuvent « être considérés comme des expertises judiciaires neutres malgré le fait que leurs auteurs sont des médecins d'office ». En effet, étant donné le fait qu'« ils ont assumé le rôle de médecins de confiance de Petra Krause, ils perdaient *par conséquent* (c'est moi qui souligne) la capacité d'être nommés comme experts neutres. Ils auraient en

effet courru le risque d'être récusés, ayant conseillé l'accusée et étant susceptibles d'avoir une position partisane ».

Notez que nous sommes en un temps où l'on ne cesse de mettre en cause la médecine et plus particulièrement la psychiatrie, que le mouvement « anti-psychiatrique » déclare être au service du pouvoir. Le Tribunal fédéral croit bon de confirmer : les psychiatres, des experts qui jugeraient objectivement ? Détrompez-vous ! Malgré leurs titres, malgré leurs études universitaires, ils sont susceptibles de ... etc.

Ce qui revient à dire que les experts nommés par le tribunal qui juge Petra Krause sont susceptibles eux aussi, dans un sens contraire, d'avoir une position partisane. C'est la plus haute autorité judiciaire de mon pays qui le dit : qui suis-je pour la contredire ?

— En Italie, les choses sont vraisemblablement pires. La « Stampa » (journal « bourgeois ») du 30 juillet se fait l'écho du fait suivant : un jeune drogué de 17 ans, mis en prison (en violation de la loi, bien entendu, qui prévoit que les mineurs... etc.) tente de se suicider à différentes reprises. Comment en est-il arrivé là ? Son arrestation semble avoir eu lieu dans les circonstances suivantes : en décembre 1976, la TV italienne organise une émission sur la drogue, au cours de laquelle une jeune droguée témoigne, raconte sa vie, et cite, de manière assez vague, un ou deux compagnons de misère, dont le jeune en question; la police ne trouve rien de mieux à faire que de procéder à une enquête, à partir de ces données, qui lui permet enfin l'arrestation...

Notez là encore que les « mass media », la TV en particulier, sont constamment mis en cause, entre autres par les jeunes, qui prétendent qu'elle est au service du pouvoir. « Mais oui ! Mais bien sûr ! C'est grâce à l'émission TV que... » Voilà qui est aberrant ! Voilà qui est démentiel ! Il n'est pas certain que nous ayons une méthode efficace pour lutter contre le fléau de la drogue. Il est certain en revanche que la méthode illustrée ici est à coup sûr celle qu'il ne fallait pas employer. **J. C.**

UNE NOUVELLE DE GILBERT BAECHTOLD

Le chien anglais

C'était le 31 décembre à 11 h. 30 du soir. Le couple de Vancouver qui m'avait invité se disputait. Je prétextai d'un téléphone que je devais recevoir à mon hôtel et sortis dans la nuit canadienne.

J'étais dans le quartier aux deux cent mille villas, alignées à perte de vue derrière les arbres et les jardins. Cela faisait un million de lumières pour fêter la fin de l'an. Rares étaient les voitures. Avant minuit tout se tut. J'étais seul sous le ciel, les étoiles et le froid. Seul et heureux, quand j'aperçus un vieillard de l'autre côté de la route, qui marchait sans se presser, parallèlement à moi. En ces dernières minutes de l'an, je sentais que lui non plus n'avait rendez-vous nulle part, que personne ne l'attendait. Le vieux m'observait. Puis il se mit à parler à son chien, masqué par une haie basse et dont la laisse reposait sur les frondaisons. Grottesque la rencontre de deux amoureux de la solitude ! Mais comment rester sourd à une voix humaine, quand tout autour est silencieux ? Dans un long monologue, le vieillard remerciait son chien : « Je suis chaque année plus attaché à vous, Billy, disait-il, non seulement parce que vous ne me jugez pas, non seulement parce que vous êtes Anglais et de bonne famille. Mais aussi parce qu'à la dernière minute de l'an — qui doit être celle de la vérité — vous m'êtes prétexte à m'isoler des miens et de leur hypocrisie, pour vous conduire faire pipi. »

Le monologue se poursuivit, puis le vieux se pencha au-dessus de la haie et se mit à caresser son chien avec des mots plus tendres.

Mais en fait sa main plongeait dans le vide. Aucun chien n'existait au bout de cette laisse, terminée par un mousqueton d'acier. Je puis le jurer, car j'avais traversé la route, et la nuit était claire : rien au bout de cette laisse. Seulement des feuilles mortes que le vent canadien chassait à la face des villas. **G. B.**

Questions de gros sous

M. Olivier Chevrillon, PDG du « Point », magazine d'information français, répondait, au début de cette année, à un collaborateur de « Construire » qui lui demandait « N'incarnez-vous pas un nouveau type d'homme de presse, le manager ? ». Réponse :

— La rigueur financière, l'invention commerciale s'imposent aussi implacablement à la presse qu'aux autres secteurs industriels. Au cours des dernières années, on a bien constaté à quels échecs pouvaient conduire la facilité ou tout simplement l'ignorance des règles élémentaires de la gestion. Mais le « management » d'une affaire de presse est impossible à qui ne se rend pas compte qu'un journal n'est pas, comme on a tort de le dire parfois, un « produit ». Et c'est d'ailleurs pourquoi je pense qu'il serait absurde de fermer la gestion des groupes de presse aux journalistes professionnels. Il n'existe pas d'incapacité native du journaliste à comprendre les problèmes financiers et techniques de l'entreprise. Venant personnellement de l'administration, je ne me sens pas l'âme d'un « manager » au sens classique de ce terme. —

En fait, combien de journalistes désirent traiter les questions de gestion ? Fort peu probablement, puisque la presse est si discrète sur les questions économiques la concernant.

Nous avons néanmoins trouvé un certain nombre d'informations que nous voulons signaler en invitant nos lecteurs à nous faire parvenir les données complémentaires qu'ils pourraient avoir collectionnées.

Le modèle de la NZZ

Un modèle nous est livré par la « Neue Zürcher Zeitung » qui a consacré une colonne entière de son édition du 4 avril à présenter un compte-rendu de l'assemblée générale de la S. A. d'édition

avec des renseignements détaillés sur les comptes et le bilan.

La société « 24 Heures-Imprimeries réunies » a aussi informé les lecteurs du « 24 Heures » sur les résultats de son dernier exercice, mais c'est le prospectus de l'emprunt 1977-89 qui a donné des informations plus complètes.

Pour un autre quotidien, la « Gazette de Lausanne », il n'y avait aucun chiffre dans le compte-rendu d'assemblée paru dans l'édition des 25-26 juin.

Quant au « Bulletin mensuel de la Banque cantonale vaudoise », il nous apprend que la S. A. du Journal de « L'Est Vaudois » a été en mesure de verser un dividende de huit francs par action, comme l'année précédente (l'information avait du reste paru en bonne place dans « L'Est Vaudois » lui-même). C'est un signe de santé.

Parmi d'autres journaux qui ont aussi l'habitude de renseigner leurs lecteurs sur leurs comptes, mentionnons « La Vie Protestante », mais c'est surtout la petite presse qui ouvre véritablement ses livres et, pas nécessairement pour lancer une souscription. Nous avons trouvé des comptes détaillés dans « Politica nuova », dans « Alternative » (Uri) et dans « Die rote Anneliese » (Haut-Vallais). Les indications étaient moins complètes dans « Das Konzept » (Zürich).

— A la suite d'un jugement, confirmé par le Tribunal fédéral, l'éditeur Max Frey, de l'entreprise Jean Frey SA, a dû payer un million de francs, plus les intérêts à son concurrent Ringier. Il s'agit d'une séquelle de l'achat, par la maison Ringier, de l'entreprise d'édition C. J. Bucher, de Lucerne. A l'occasion de la remise du chèque plusieurs journaux ont rapporté que l'entreprise Ringier cherche à se dégager de ses participations dans les entreprises appartenant au groupe Jean Frey. Selon Jürg Frischknecht, dans « Freier Aargauer/Volksrecht », il s'agit d'une participation de 27% dans l'entreprise-mère Jean Frey et dans l'imprimerie Obag, de 46% dans l'entreprise « Annabelle » (revue bi-mensuelle féminine) et de 5,7% dans la « Weltwoche ». En son temps, la

participation à « Weltwoche » était de 46%, mais son importance avait baissé considérablement lors de la dernière augmentation de capital à laquelle la maison Ringier ne s'était pas associée.

La maison Zollikofer, de Saint-Gall, qui envisage d'acheter le « Luzerner Tagblatt/Zuger Tagblatt », a constitué pour cette opération une holding au capital de 60 000 francs. La somme est faible, parce que les radicaux lucernois peuvent faire encore valoir un droit de préemption. S'ils renoncent, le capital de la nouvelle société sera augmenté pour atteindre environ un million de francs.

— Dans le dernier magazine hebdomadaire de la « Basler-Zeitung », une double-page consacrée à Jean Ziegler ! Non pas, comme on pourrait le croire sur le thème d'une nouvelle frasque de l'« enfant terrible » de la politique helvétique, mais sur celui des « vivants et de la mort », substance de son avant-dernier livre. Voilà une publication (introduite par Aurel Schmidt) qui devrait singulièrement compliquer la tâche des détracteurs simplistes du sociologue genevois.

— Dans le dernier numéro du magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », coup d'envoi de la campagne d'information à propos de l'initiative dite du délai : Beatrice Leuthold a conversé avec des mères qui ont été confrontées avec les problèmes inhérents à la grossesse et à la maternité. En annexe, une rapide chronologie de l'évolution des mœurs et de la législation en fait d'interruption de grossesse.

PARUTION ESTIVALE DE DP

Pendant les mois de juillet et d'août, « Domaine Public » s'était remis comme d'habitude, au rythme bi-mensuel qui fut le sien à ses débuts (avec le « recul », face à l'actualité immédiate que cela suppose). La pause est maintenant terminée. Le prochain numéro paraît le 1^{er} septembre, et dès cette date vous recevrez « Domaine Public » chaque semaine.

PS. Les suggestions de nouveaux abonnés « éventuels » continuent à nous parvenir. Merci ! Expérience faite, c'est nettement la façon la plus efficace d'augmenter le rayonnement du journal.